



Conseil de tutelle

Distr.
GENERALE
T/PET.10/725
12 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE M. SIGFRID GRØSTAD CONCERNANT LE TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85 du
règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Treskeveien 24A
0681 Oslo 6
Norvège

Le 2 mai 1988

Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N. Y. 10017

Objet : Belau

Monsieur,

Nous sommes très inquiets de ce qui se passe à Belau. Nous voudrions demander à l'ONU d'insister pour que le Etats-Unis renégocient l'Accord dans un sens conforme à l'Accord de tutelle 1/, à la Constitution de Belau et à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Nous souhaiterions aussi que l'ONU envoie à Belau, comme l'a demandé l'Ibedul [le Grand Chef Gibbons), une mission pacifique d'observation qui serve de force de maintien de la paix, et que l'Accord de tutelle pour les Ile du Pacifique soit maintenu jusqu'à ce que les Etats-Unis aient rempli leurs obligations.

(Signé) Sigfrid GRØSTAD

Note

1/ Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique
(publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).
